



Conseil de l'Ordre du 22 janvier 2026

Synthèse

Le jeudi 22 janvier 2026 s'est tenue, à 17 heures 30, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnière de l'Ordre.

Etaient présents :

- Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- Monsieur Patrick AMOUZOU
- Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- Monsieur Jean BERNARDINI
- Monsieur Colin BERNIER
- Monsieur Vincent BIENVENU
- Monsieur Alexandre BORDENAVE
- Madame Claire BOULLERY
- Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- Madame Yaël COHEN-HADRIA
- Madame Deana D'ALMEIDA
- Monsieur Pascal DELIGNIERES
- Madame Anne-Laure DODET
- Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, ancien Bâtonnier, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- Monsieur Amaury Le BOURDON
- Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- Madame Caroline MERCIER-HAVSTEEN
- Madame Juliette MICOINE
- Madame Chloé MIFSUD, représentant le jeune Barreau (Titulaire)
- Monsieur Grégoire NOËL
- Monsieur Matthieu RISTORD, représentant le jeune Barreau (Suppléant)
- Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- Madame Tiphanie STOSS
- Madame Cécile TURON
- Monsieur Lionel YEMAL
- Monsieur Yves-Charles ZIMMERMANN

Etaient absents et excusés :

- Madame Marie-Odile DUPARC
- Madame Séverine RICATEAU

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. Approbation du PV du 08 janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé.

2. Commissions et délégations – document final (Rapporteur : Marie-Pascale PIOT)

Madame la Bâtonnière Marie-Pascale PIOT indique avoir circularisé auprès des Membres du Conseil de l'Ordre le document récapitulatif des commissions et des délégations.

Elle rappelle que lors du dernier Conseil, les Membres du Conseil ont approuvé la nomination de 4 secrétaires, du Trésorier et du Trésorier adjoint, ainsi que des membres des Commissions restreintes.

Il s'agit ici de soumettre à l'accord du Conseil les représentants des autres Commissions et les délégués du Bâtonnier.

Le document récapitulatif des commissions et des délégations n'appelant pas de commentaires particuliers, il est approuvé par les Membres du Conseil.

Madame la Bâtonnière rappelle son souhait de réunir prochainement les Présidents des Commissions pour qu'ils puissent préparer une feuille de route permettant d'avoir un peu de visibilité sur les actions envisagées et un budget prévisionnel.

Une communication sera également prochainement lancée auprès des avocats qui souhaiteraient rejoindre une ou plusieurs commissions ouvertes.

Ces Commissions feront l'objet d'une communication sur le site MaToque92.

3. Contrôles Blanchiment 2025

Alexandre BORDENAVE présente le rapport annuel 2025 sur les contrôles Blanchiment qui ont été réalisés auprès d'un ensemble de cabinets.

Il informe les membres du Conseil qu'en 2025, les vérifications ont mobilisé 10 contrôleurs, qui sont intervenus auprès de 15 cabinets comprenant près de 70 avocats, sélectionnés de manière à respecter une diversité de taille (2 cabinets individuels et 13 structures d'exercice dont 1 cabinet de 30 collaborateurs), de mode d'exercice et de domaines d'activité.

Les cabinets vérifiés se sont prêtés à ces opérations sur place dans un esprit de coopération efficace et sans que d'importantes difficultés, ni d'obstruction à contrôle, n'apparaissent.

En pratique, les cabinets ont reçu en amont du contrôle un questionnaire listant l'ensemble des points de contrôle, à charge pour eux de le remplir, permettant ainsi aux contrôleurs d'identifier

immédiatement les points de difficulté, et d'en discuter de manière positive et constructive. Pour certains cabinets, ce contrôle a été l'occasion d'expliquer les enjeux de ces contrôles et du respect des obligations LCB-FT.

Ces contrôles ont porté sur l'examen des cartographies de cabinets, de la classification des clients, des bénéficiaires effectifs et des diligences, le tout au regard des risques encourus, ainsi que la vérification des procédures internes en matière de LCB- FT et le niveau d'implication des avocats vérifiés.

Il ressort de ces contrôles que :

- Les niveaux de risque au regard de l'activité ont été identifiés comme élevés pour 3 cabinets sur les 15 cabinets contrôlés. Il s'agit de cabinets ayant une clientèle internationale ou dont l'activité a été estimée comme générant un risque élevé (activité immobilière, séquestre, constitution / gestion ou direction de sociétés). 7 cabinets sur 15 ont qualifié le niveau de risque au regard de l'activité comme étant modéré et 5 cabinets ont estimé ce niveau de risque comme étant faible.
- La quasi-totalité des cabinets revus procèdent à la vérification de l'identité de leurs clients selon des procédures plus ou moins formalisées et plus ou moins étendues.
- La cartographie des risques du cabinet, sur la base pour la plupart de l'outil CNB a été élaborée dans la plupart des cabinets.
- Sur l'existence d'un dispositif de contrôle de partage d'informations au sein du cabinet, 6 cabinets ont affirmé avoir mis en place un tel mécanisme.
- 8 cabinets ont indiqué avoir suivi un processus de formation ou se sont engagés à le faire.
- Seuls 2 cabinets ont indiqué avoir mis en place un processus de veille documentaire.
- Seuls 6 cabinets ont indiqué avoir ouvert un espace sur la plateforme ERMES
- Seuls 2 cabinets ont indiqué au global un risque élevé.

En conclusion, pour l'année 2024, aucun contrôle n'a révélé d'abstention délibérée ou de carence inexcusable dans l'application des règles LCB-FT et aucune procédure de sanction n'a dû être envisagée.

Le rapport annuel de synthèse de ces contrôles est approuvé par les membres du conseil.

Il sera communiqué au Procureur Général et publié sur le site de l'Ordre.

4. CCBE – Déplacement à Bruxelles

Madame la Bâtonnière informe les Membres du Conseil que serait envisagé courant mars un déplacement à Bruxelles pour rencontrer des représentants de la CCBE, de la DBF.

5. HEDAC - Travaux

Confidentiel

6. Confidentialité des consultations des juristes d'entreprise

Madame la Bâtonnière rappelle que la proposition de loi sur la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise a été adoptée par le Sénat le 14 janvier.

Il pourrait être envisagé de recevoir des représentants de l'AFJE et / ou du Cercle Montesquieu et de l'ANJB sur ce sujet, tout comme des représentants du SAF et de l'UJA pour que leur opinion soit exprimée sur ce sujet.

7. PPL Mineurs

Isabelle CLANET DIT LAMANIT informe les Membres du conseil des démarches qui ont été engagées s'agissant du vote par l'Assemblée nationale de deux Propositions de loi :

- Proposition de loi de Madame la députée Ayda HADIZADEH qui prévoit que chaque enfant placé ou suivi par l'ASE soit assisté d'un avocat.
- Proposition de loi de Monsieur le député Emmanuel GREGOIRE qui vise à protéger pleinement les mineurs isolés.

Ces deux textes ont été adoptés par l'Assemblée nationale.

Reste à passer le cap du Sénat. A ce titre un courrier a été adressé aux Sénateurs pour attirer leur attention sur l'importance de ces textes.

8. Date élections Bâtonnat

La date retenue pour les élections du Bâtonnat serait le 20 mai. Le calendrier électoral sera soumis à un prochain Conseil et communiqué ensuite aux avocats.

9. Conseil de l'Ordre décentralisé

Confidentiel

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
